DEPARTEMENT Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération **PROVENCE ALPES AGGLOMERATION**

Année 2022 Séance du 7 décembre 2022

Nº 23

Objet: Convention avec l'ONF pour l'implantation et l'exploitation d'ouvrages d'eau potable à Estoublon

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de novembre 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents:

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia (jusqu'au rapport n° 36), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 19), REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laeticia URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à PAUL Gilles

Etaient représentés:

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne COUTON Marie Rose a donné pouvoir à PELESTOR Michel HONNORAT Michelle a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à SOLTANI Boulares PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas PEREIRA Georges a donné pouvoir à KHUN Francis PIERI Bernard a donné pouvoir à MOULARD Damien QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à REBOUL Childéric TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à FIAERT Claude TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à ACCIAI Bruno VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés:

AUZET Guy BASSET Françoise BOGHOSSIAN Alex BOURJAC Jean Marie

CHALVET Gilles **COCHET Brigitte**

CROZALS Florent FIGUIERE Marie José

FLORES Sylvain **GRAVIERE** Remy JOUVES Marc LAQUET Laura

PAIRE Marie Claude PRIMITERRA Geneviève RISSO Gilbert **UGHETTO** Wendy

Le quorum est atteint.

RECU EN PREFECTURE

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

Les habitants d'Estoublon (rive gauche de l'Asse) sont alimentés en eau potable par la source de la Beluguette. Cette source, ainsi que les périmètres de protection, les drains de captage et des canalisations, sont implantés sur propriété de l'Etat, terrains gérés par l'O.N.F.

Une précédente concession de l'O.N.F., pour implantation et exploitation de ces ouvrages, a couvert la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2022. L'ONF propose de renouveler cette concession sans limitation de durée, durant la période d'exploitation de ces ouvrages par le service public de l'eau potable.

Les conditions techniques et financières, ainsi que les responsabilités de chacun proposées sont inchangées (la commune vis-à-vis du massif forestiers, l'ONF prenant les mesures d'exploitation adaptées pour éviter toute pollution). Aussi, usuellement, le projet de convention, proposé par O.N.F., présente le site concerné et les servitudes imposées, ainsi que les conditions financières (400 €uros annuels révisables). Les annexes à la convention présentent les modalités techniques de gestion des sites.

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022.

Le projet de convention d'occupation temporaire pour l'implantation et l'exploitation d'ouvrages d'eau potable est joint en annexe.

Il vous est demandé:

- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à signer cette convention avec l'ONF relative aux ouvrages d'eau sur la commune d'Estoublon

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO

Le secrétaire de séance,

Denis BAILLE

PUBLIE LE:

1.5 DEC. 2022